

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2018

Le huit février deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON (arrivé à 20h16)

Excusés : Marie-Laure PINET, Didier DUMAS (pouvoir donné à Patrick PIGNARD)

Absents : Didier MICHALLET, Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Christelle DAMARIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 8 janvier 2018, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 8 janvier 2018 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2018-01 en date du 15 janvier 2018 concernant la fixation des tarifs de loisirs extrascolaire jusqu'à la fin du mandat comme suit :

Quotient familial	Tarif à la semaine	Tarif à la journée
Inférieur à 400	85 €	19 €
Supérieur à 400	100 €	23 €

DELIBERATIONS

• Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité la modification des compétences de la COR en matière de :

- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- aménagement de rivières et lutte contre les inondations.

Arrivée à 20 h 16 de Monsieur Benoît CHADUIRON.

• Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire – Retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018-2019

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable au retour à la semaine d'enseignement de 4 jours pour la rentrée 2018.

• Utilisation du crédit pour dépenses imprévues

Le Conseil Municipal prend note de l'emploi des crédits pour dépenses imprévues et valide la décision modificative correspondante :

Article	Montant	Observations
1641 Emprunt	635,83€	Echéance emprunt Crédit Agricole
TOTAL	635,83 €	

• Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour mettre en place la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

• Subvention au titre de la répartition 2017 du produit 2016 des amendes de police – Engagement des travaux

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, s'engage à l'unanimité à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour en entrée Sud du centre Bourg et de l'installation de panneaux pour l'adressage postale et de coussins berlinois et accepte l'aide financière de 7 126 €.

• Aide aux loisirs en faveur des enfants

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 5 euros par jour et par enfant des Olmes, selon les conditions suivantes :

- aide limitée par an à 18 jours par enfant ;
- les enfants habitent sur la commune des Olmes ;
- les enfants sont d'âge primaire/maternelle, soit de 3 à 12 ans ;
- les enfants participent au centre de loisirs communal des Olmes durant les vacances scolaires et lorsque ce centre est fermé, l'aide est accordée aux enfants participant à une animation sur le Canton de Tarare (Rhône).

Le montant correspondant à cette dépense sera prélevé à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours et sera versé directement aux organismes de loisirs concernés sur présentation d'un justificatif.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition de personnel

Le conseil municipal est informé du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal de catégorie B, rédacteur territorial, auprès de la commune de Pontcharra-sur-Turdine pour une période de 9 mois.

Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Une modification est à apporter à l'OAP du secteur Les Places pour notamment déplacer les plantations et les espaces verts vers la voie publique pour une meilleure intégration des constructions et embellissement des espaces publics ainsi que pour corriger la hauteur des constructions collectives afin de réaliser des R+2. Le lancement de la modification du PLU sera pris par un arrêté du maire étant donné que les modifications de cet OAP portent sur des éléments mineurs.

La séance est levée à 22 h 00.